

Les trafiquants du libéralisme ou les Juifs

(Suite et fin.)

En résumé, nos pères avaient chassé les juifs ; nous leur avons ouvert toutes les portes. Nos pères les avaient traités avec défiance ; nous les avons mis sur un pied d'égalité avec les bons citoyens. Nos pères s'étaient défendus par des mesures sévères contre leurs envahissements ; nous avons rompu toutes les digues devant les débordements de ce fleuve impur. Nos pères les avaient mis dans l'impossibilité de nuire aux pauvres et aux petits ; nous leur avons donné toute facilité de s'imposer aux plus puissants, nous leur avons livré toutes les administrations, la fortune publique, l'Etat lui-même.

Or, ces juifs, devenus si puissants dans nos sociétés modernes, c'est notre thèse principale dans cet article. se font partout les apôtres du libéralisme et de la révolution. On le conçoit, la révolution a été avant tout l'émancipation des juifs, il est juste que les juifs l'aient. Le libéralisme est surtout la proclamation de la liberté pour le juif, comment un juif pourrait-il avoir de la défiance à son égard ? Aussi le synode de Leipsig, où les grands rabbins de Turquie, d'Angleterre, de France, des Pays-Bas, de Belgique, étaient réunis, "reconnut-il, dans le développement et la réalisation *des idées modernes* la plus sûre garantie pour le présent et l'avenir de la nation juive et de ses enfants (1)."

Puis, ne l'oublions jamais, le juif a, jusque dans ses moelles, la haine des peuples chrétiens : le Talmud, nous l'avons vu, lui enseigne cette haine, lui recommande de l'entretenir comme un feu sacré, de la satisfaire par tous les moyens, honnêtes ou malhonnêtes, par le vol même et le meurtre. Or quoi de plus funeste aux peuples chrétiens que ces doctrines libérales, qui les remplis-

(1) Cité dans la Question juive, Lille, 1836, p. 79.

sent de défiance à l'égard de l'Eglise, leur maîtresse et leur mère, les rendent conspirateurs et rebelles contre les puissances civiles, les divisent les uns contre les autres, étouffent en eux les mâles vertus, les précipitent dans le scepticisme, l'immoralité, le panthéisme, l'athéisme, le nihilisme? Puisque le libéralisme dégraaue, désorganise et tue les peuples chrétiens, c'est une raison pour les juifs de s'en faire les promoteurs, de le propager et de le faire triompher. Ils ont la haine des *gohim*, leur servent et leur fout avaler le poison qui les renverse dans l'agonie et dans la mort. "Le juif, disait M. Darmesteter, s'entend à dévoiler les points vulnérables de l'Eglise. Il est de nos jours le grand docteur de *l'incrédulité* : tous les *révoltés* de l'esprit vont à lui dans l'ombre ou à ciel ouvert. Il était à l'œuvre dans l'atelier immense de blasphème du grand empereur Frédéric et des princes de Souabie ou d'Aragon : c'est lui qui forgeait alors cet arsenal meurtrier de raisonnement et d'ironie qu'il légua ensuite aux sceptiques de la Renaissance et aux libertins du grand siècle ; et le sarcasme de Voltaire n'a été lui-même que le dernier et retentissant écho d'un mot murmuré six siècles auparavant dans l'ombre du *Ghetto*, et, plus tôt encore, au temps de Celse et d'Origène, au berceau même de la religion du Christ (2)." "Le juif est fort habile, dit à son tour le grand dénonciateur de la conspiration juive à notre époque ; pour détruire l'ancienne société qui le repoussait, il s'est placé lui-même à la tête de l'action démocratique. Les Karl Marx, les Lassalle, les principaux nihilistes, tous les chefs de la révolution cosmopolite sont juifs. De cette façon, le juif imprime au mouvement la direction qu'il veut. On le vit bien sous la commune (de 1871), où l'on n'a pas touché à une seule propriété juive (3)."

Cette alliance du juif et du libéralisme est si étroite que de nos jours, toute une école de rabbins est allée jusqu'à identifier le libéralisme avec la race élue. Pour cette école, la libre-pensée conquérant le monde, c'est le *juif errant* devenant le maître de l'univers ; c'est le Messie se révélant enfin et soumettant la terre à son sceptre. "Le Messie, disent-ils, c'est Israël lui-même, c'est le peuple israélite tout entier dominant, après une longue suite de malheurs, sur tout l'univers. Le juif errant est la personnification de l'esprit de recherche, du *libre examen*, et ce juif errant subsistera et courra le monde, jusqu'à ce que toute cité soit deve-

(2) *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif.*

(3) Ed Drumont, *la France juive*, t I, p. 524.

nue une Jérusalem, toute maison un temple, toute table un autel (1)."

C'est donc un fait bien incontestable, les juifs, soit *par intérêt*, en vue d'accroître leur puissance, soit *par haine* des peuples chrétiens, sont partout les ouvriers de la révolution et les apôtres du libéralisme. Aussi on les voit travailler tous et partout à cette œuvre funeste.

Ils se servent de l'immense influence qu'ils ont conquise dans nos sociétés contemporaines pour semer partout les doctrines libérales et les faire triompher. Jamais, depuis cent ans, on n'a vu le juif soutenir l'Eglise catholique contre ses enfants révoltés ; au contraire, il a toujours pris parti pour les rebelles et attisé la révolte. Jamais il n'a été pour le gouvernement traditionnel d'un pays ; au contraire, il a toujours favorisé les changements politiques. Nulle part le juif ne s'est montré conservateur ; partout il a été libéral.

Les juifs ont pénétré dans les loges maçonniques, y ont pris une influence décisive, souvent même une complète domination, et ont accentué leur haine contre l'Eglise et les gouvernements réguliers. Nous n'avons pas à insister ici sur la constante alliance du juif et du franc-maçon ; elle est un fait bien connu de tout homme qui a étudié quelque peu le juif moderne ou la franc-maçonnerie. La franc-maçonnerie a reçu de cette alliance une influence plus grande, une haine plus profonde contre l'Eglise de Dieu et les institutions chrétiennes. Les francs-maçons recrutés parmi les chrétiens pourraient peut-être se lasser dans leur haine et leurs complots contre l'Eglise et les sociétés chrétiennes ; les francs-maçons recrutés parmi les juifs sont presque aussi endurcis que Lucifer et ses démons. La franc-maçonnerie a reçu aussi de cette alliance plus de souplesse et d'hypocrisie ; le juif est capable de prendre tous les masques, de jouer tous les rôles, d'adopter et de rejeter toutes les doctrines, ne poursuivant qu'un but, s'enrichir lui-même en dépouillant les *gohim* ; les sectes maçonniques deviennent, entre ses mains, indifférents à tous les symboles, capables de toutes les duplicités, ne conspirant qu'à un but, détruire toutes les institutions chrétiennes.

En dehors des loges, les juifs se livrent à la même propagande libérale. Ils mettent partout leur puissance financière et leur immense influence au service de la révolution. Ils secondent les menées de la libre-pensée et favorisent son intrusion et ses violences, partout où ils arrivent à être préfets, magistrats, adminis-

(1) Cité par la France juive, t. I, p. 78

trateurs quelconques. Ils prônent les théories libérales dans les chaires de philosophie, d'histoire et même de physique et de mathématiques, partout en un mot où ils sont chargés de quelque enseignement public. Leurs journaux, partout et toujours, le plus souvent ouvertement, quelquefois hypocritement, combattent l'Eglise et les gouvernements chrétiens, favorisent l'impiété et le désordre. Si le juif met parfois des bornes à ses agissements libéraux, c'est uniquement par intérêt, en vue de ne pas heurter l'opinion dominante, ou irriter des gouvernements établis, ou bien pour ménager ses capitaux, que pourrait compromettre une révolution. Mais jamais on ne l'a vu depuis cent ans combattre le libéralisme en bravant l'impopularité ou en exposant ses intérêts financiers par principe de conscience et par amour de la vérité, comme le font tous les jours les catholiques. Par haine de race, il est toujours contre l'Eglise catholique et les institutions chrétiennes, pour l'impiété révolutionnaire et libérale ; il peut bien, pour un temps, contenir les effets de sa haine quand ses intérêts temporels le demandent ; mais, dès que son amour de l'argent et de la domination ne lui conseille plus la dissimulation, il donne un libre cours à sa haine et va d'emblée aux solutions les plus révolutionnaires et les plus libérales, celles qui affligent davantage l'Eglise et nuisent le plus aux intérêts chrétiens.

Concluons. "Le rationalisme" ou le libéralisme s'étend, patronné par les gouvernements, dans l'école, dans toutes les branches de l'enseignement, dans la législation, dans la politique. La franc-maçonnerie, après avoir été pendant quelque temps, comme elle l'est encore en Angleterre, une secte philanthropique, est devenue le grand instrument de cette propagande, et est elle-même sur le point d'être absorbée par les juifs. Ces derniers, comme on l'a dit, sont les rois de l'époque : rois du capital, rois du commerce et de l'industrie, rois de la presse, ils gouvernent, semble-t-il, les destinées du monde (1)."

Concluons encore. "Un ministère où le juif est tout-puissant, un ménage où le juif tient la clef de la garde-robe et de la caisse, un département ou commissariat où les juifs gèrent l'administration, une université où les juifs sont prêteurs et agents de change pour les étudiants," toute cette société moderne malade du libéralisme par l'action de la franc-maçonnerie, sous la haute tutelle du juif, "voilà les Marais-Pontins à dessécher (2)."

(1) *La question juive*, p. 90.

(2) Herder, *Pensées sur l'histoire de l'humanité*.

Nous venons de signaler les deux grandes officines du libéralisme et de la révolution, *la franc-maçonnerie et la race juive*. En mentionnerons-nous une troisième, Albion, l'éternelle ennemie de la France et des races latines ? (1).

Nous ne voulons rien exagérer. L'Angleterre n'est nullement venue à la cause de la révolution, comme la franc-maçonnerie ou comme la race sémite : elle ne travaille pas à répandre le libéralisme et l'esprit de révolte contre l'Eglise, absolument, perpétuellement, essentiellement. Non.

Bien plus, dans ses immenses colonies, elle laisse en général la plus ample liberté aux missionnaires catholiques. Si, ici ou là, elle les a parfois gênés, c'est dans des circonstances exceptionnelles, dans des régions où l'influence protestante s'est trouvée aux prises avec l'influence catholique ; alors l'Angleterre s'est posée en protectrice de la religion protestante, contre la France qui se trouvait favoriser au contraire la religion catholique : dans ces cas, elle s'est déclarée en faveur des ministres protestants, et a gêné tant qu'elle l'a pu la liberté des missionnaires catholiques et les progrès de l'Eglise catholique ; non par fanatisme religieux, mais par *intérêt politique*, combattant dans les missionnaires catholiques *l'influence française* plutôt que la *religion catholique*.

Sauf cette réserve, nous n'avons qu'à donner les plus grands éloges à l'Angleterre pour la liberté qu'elle a accordée dans ses colonies à la propagation de la foi catholique.

Mais tous ceux qui ont tant soit peu étudié les origines de la franc-maçonnerie savent qu'elle est née en Angleterre et qu'elle a passé de cette île à la France et à tous les pays latins. Le *Grand Orient de France*, qui a préparé et exécuté la révolution française, est une filiation d'une Grande Loge anglaise : la date de cette filiation est bien connue ; c'est l'année 1717, qui devrait être aussi chère aux hommes de la révolution que 1789. Le Rité Ecossais qui, avec le Grand Orient de France, préside à la vaste conspira-

(1) Il viendra peut-être à la pensée de quelques lecteurs que la France a plus contribué que sa rivale à répandre le libéralisme dans le monde. Nous ne le contestons pas, pourvu qu'on reconnaisse qu'en cela la France a été la victime et l'instrument de sociétés secrètes. L'Angleterre est libérale par caractère et par tempérament ; *Eura loquatur mendacium, et propheta loquitur*. La France est rationnelle comme par sa vocation la fille de l'Eglise et le soldat de Dieu dans le monde. Si elle s'est trouvée à la tête de la révolution, c'est que la révolution lui a d'abord été imposée de force par les sociétés secrètes : les révolutionnaires ont été en France une infime minorité, deux ou trois cents dans les plus grandes villes, deux ou trois dans les communes de la campagne ; cette poignée de sectaires, grâce à un ensemble de circonstances que nous n'avons pas à raconter ici, ont fait la révolution en France contre l'immense majorité de la nation et ont employé en suite la nation chancelante à bouleverser l'Europe : l'immense majorité des Français a subi la révolution, elle ne la pas faite.

tion dirigée en France et dans le monde entier contre l'Eglise catholique, est aussi une importation du royaume britannique. L'Internationale est née en Angleterre. Les plus redoutables sociétés secrètes de notre époque, celles qui ont le plus profondément bouleversé le monde, sont des fruits de la Grande Bretagne. Nul ne saurait le contester, " Albion est la serre chaude des sectes antichrétiennes : " elles poussent comme spontanément sur son sol malsain ; puis, quand ces plantes vénéneuses sont formées, elles sont exportées dans les pays latins. L'Angleterre s'en débarrasse volontiers, au détriment de ses voisins ; elle n'est pas fâchée de voir les champs de ceux qui l'entourent infestés par les mauvaises herbes, leurs récoltes compromises ou perdues, la famine ou la misère affliger ceux qu'elle n'aime pas.

Cette origine anglaise de la franc-maçonnerie n'aurait-elle pas dû ouvrir les yeux dès le principe à la France, à son gouvernement et à ses habitants ? *Timeo Danaos et dona ferentes* ; c'est-à-dire " un Français doit craindre Albion, même quand elle fait des présents," à plus forte raison, lorsqu'elle débite des poisons. Faut-il que les Français du XVIIIe siècle n'aient pas pris en horreur ces importations anglaises ? Faut-il qu'il s'en soit trouvé pour couvrir ces œufs d'aspic et favoriser une invasion de vipères ? Un peu de défiance à l'égard de ces importations britanniques aurait sauvé la France d'immenses malheurs.

Nous venons de dire que l'Angleterre a jeté les sociétés maçonniques dans les pays latins *pour s'en débarrasser*. Il serait plus exact de dire qu'elle leur a donné au dehors un *débouché* pour *occuper leur activité* et les empêcher de la *ronger elle-même*. Mais les sociétés secrètes, jetées sur le continent, n'ont pas cessé de se multiplier dans l'île. Nulle part, la franc-maçonnerie n'a autant d'adeptes qu'en Angleterre : certains Instituts y comptent jusqu'à 700 mille membres, beaucoup plus que dans tout le reste de l'univers à la fois : les lords protestants, les ministres de l'Eglise établie se pressent dans les loges avec les négociants et toutes les classes du peuple. L'héritier présomptif de la couronne ne s'en cache pas, il est le Grand-Maitre d'une dizaine au moins d'Instituts maçonniques. Mais chacun le sait en Angleterre et s'y prête avec un accord que beaucoup admirent, que d'autres méprisent, les loges anglaises ont pour fin, d'une part *d'exercer la philanthropie sur le sol britannique* et par là de créer à ce peuple un renom auquel il tient beaucoup, et d'autre part, de *semmer la désorganisation dans les nations rivales*.

Et en effet, — c'est le principal reproche que nous faisons à la grande ennemie de la France, — non seulement l'Angleterre a dé-

chaîné sur les nations latines le fléau des sociétés secrètes, mais elle a fomenté les révolutions dans leur sein avec une malice infernale. C'était, comme chacun le sait, une maxime de lord Palmerston, que " les Iles Britanniques sont d'autant plus tranquilles que le continent est plus agité." Les hommes d'Etat d'Angleterre ont trop souvent puisé les inspirations de leur politique au même principe. En conséquence, lord Palmerston et les ministres du Royaume Uni mettaient, de propos délibéré, le feu aux maisons de leurs voisins sous prétexte d'empêcher l'incendie de consumer leur propre demeure ; ils faisaient sauter par la mine les cités étrangères pour se préserver eux-mêmes de l'explosion. Nous voulons dire qu'ils ont favorisé la révolution en France, en Italie, en Espagne, dans les autres pays de l'Europe, pour l'empêcher d'affliger l'Angleterre.

Qui ne connaît l'influence néfaste du gouvernement anglais dans les bouleversements qui ont créé l'unité italienne et précipité le Pape de son trône temporel (1) ? Qui ne connaît sa participation aux autres révolutions du XIXe siècle ? Il y a là une action criminelle, froidement exercée par un gouvernement régulier qui se targue avec orgueil d'être constamment fidèle à toutes les lois de l'honneur, et qui glisse à tout instant dans une politique machiavélique. Nous retrouvons bien dans ces machinations perfides, qu'aucune dissimulation ne pourra jamais faire oublier, l'éternelle ennemie des races latines, l'implacable et hypocrite ennemie de la France chevaleresque et catholique, l'orgueilleuse et cupide Albion, qui depuis trois siècles "sème le vent" dans l'Europe catholique et finira peut-être un jour " par recueillir justement la tempête."

(1) " Dès que lord Palmerston devint Secrétaire d'Etat, l'autorité du gouvernement tomba entre les mains même de l'Ordre (maçonnique) ; car le noble lord était devenu Grand Maître de toutes les Maçonneries de l'univers. C'est ce que j'ai appris d'une source sûre, de la Grande Loge de Berlin, et ce qu'une observation attentive pourrait démontrer." Eckert, traduit par l'abbé Gyr, t. II, p. 242.

DOM BENOIT.

Le mouvement catholique

AU CANADA

L'honorable sénateur P. Landry, qui a toujours été très dévoué à la question des écoles du Manitoba, a déjà fait, au Sénat, plusieurs interpellations relatives à cette question. Les représentants du gouvernement au Sénat trouvaient toujours moyen de les éluder. Il a donc résolu de condenser tout l'historique de la question depuis la loi réparatrice dans une série de questions, qui forme tout un factum précieux à conserver. Le gouvernement, cette fois, devra répondre par un oui ou par un non.

Voici les interpellations dont il a donné avis pour aujourd'hui :

1. Le Gouverneur général en conseil a-t-il, le 21 mars 1895, rendu jugement sur l'appel porté devant son tribunal par la minorité catholique du Manitoba et ce jugement est-il connu sous le nom d' "Ordre réparateur" (*Remedial Order*) ?
2. Ce jugement n'ordonnait-il pas à la législature du Manitoba de faire droit aux griefs reconnus de la minorité catholique de cette province ?
3. La législature manitobaine s'est elle conformée à ce jugement et a-t-elle remédié aux griefs des catholiques ?
4. Si justice n'a pas encore été rendue à la minorité lésée dans ses droits, le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger que le jugement rendu soit exécuté et va-t-il prendre les moyens de le faire exécuter ?
5. La cause, que cette question des écoles a fait surgir, ayant été évoquée au tribunal fédéral et un jugement ayant été rendu par celui-ci, n'est-ce pas précisément à ce tribunal et à nul autre qu'incombe l'obligation de faire respecter ses arrêts ?
6. Quand le gouvernement va-t-il faire respecter la constitution et les arrêts judiciaires et quand le pouvoir fédéral, constitué par la loi le protecteur des droits des minorités, traitera-t-il cette question des écoles au point de vue du droit et du devoir, et nullement comme une question devant servir de marche-pied à certains politiciens ?

1. Le gouvernement sait-il que la minorité catholique du Manitoba s'est prétendue lésée dans l'exercice de ses droits en rapport avec la tenue de ses écoles et qu'elle a demandé comme remède à ses griefs, trois choses :

- (a) Des écoles séparées ;
- (b) Un octroi pour les soutenir ;
- (c) L'exemption des taxes pour le soutien des écoles protestantes ?

2. Par le jugement rendu le 20 janvier 1895 par les Lords du comité judiciaire du Conseil privé, et par l'arrêté en conseil de Sa Majesté la Reine en conseil, en date du 2 février 1895, est-il décidé que la minorité catholique du Manitoba a de justes griefs dont le redressement, comme question d'appel à être décidé, tombe sous la juridiction du Gouverneur général en conseil ?

3. Le Gouverneur général en conseil, par un arrêté en date du 21 mars 1895, a-t-il ordonné à la législature du Manitoba de modifier sa législation scolaire de manière à donner à la minorité catholique du Manitoba.

(a) le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les Statuts de 1890 ont abrogés ;

(b) le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique ;

(c) le droit pour les catholiques romains qui contribueraient à soutenir les écoles catholiques romaines d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles ?

4. La législature du Manitoba s'est-elle conformée à ces prescriptions de l'ordre remédiateur ?

5. La législature n'a-t-elle pas au contraire répondu dans la négative

(a) par un premier refus donné le 25 juin 1895 ;

(b) par un second refus donné le 21 décembre 1895, rejetant une tentative de conciliation ;

(c) par un troisième refus aux propositions faites par les députés envoyés à Winnipeg le 28 mars 1896 ?

6. En face de ce triple refus, le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé à l'adoption du parlement canadien une législation, dite législation réparatrice, substituant le parlement canadien à la législature manitobaine dans les mesures de justice à être accordées à la minorité catholique manitobaine pour le redressement de ses griefs ?

7. Le 22 mars 1896, la Chambre des Communes n'a-t-elle pas accepté le principe de l'intervention fédérale dans le règlement de la difficulté scolaire manitobaine en adoptant, par un vote de 112 contre 94, la deuxième lecture du bill réparateur ?

8. Le 14 avril de la même année, Sir Charles Tupper n'a-t-il pas donné lecture à la Chambre des Communes du télégramme suivant de Monseigneur l'archevêque de Saint-Boniface faisant connaître l'adhésion de la minorité catholique à la mesure réparatrice :—

“ MONTRÉAL, 13 avril 1896.

“ Au nom de la minorité catholique du Manitoba, que je représente officiellement, je demande à la Chambre des Communes d'adopter le bill réparateur tel qu'il est maintenant modifié. Il sera satisfaisant pour la dite minorité, qui le considérera comme un règlement substantiel, raisonnable et définitif de la question des écoles conformément à la constitution.

(Signé)

“ ADÉLARD LANGEVIN.”

9. L'adoption définitive du bill réparateur ne fut-elle pas empêchée uniquement par une interminable discussion qui se prolongea jusqu'aux derniers jours du parlement ?

10. Aux élections générales de 1896, le parti libéral ne fit-il pas à l'électorat la promesse solennelle de rendre justice pleine et entière à la minorité catholique, comme il appert, entr'autres, par les déclarations suivantes publiées par la presse et portées à la connaissance des voteurs :

(a) Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Laurier à la Salle Jacques-Cartier, à Québec, le 7 mai 1896, tel que publié par *L'Electeur* du 8 mai 1896.

“ Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions ; je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité.

“ Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat, qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de Sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet ?

“ Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier.”

(b) Déclaration signée par l'honorable Chs Fitzpatrick :

“ Sincèrement disposé à mettre de côté tout esprit de parti et toutes questions d'hommes pour faire triompher la cause des catholiques du Manitoba, je, soussigné, m'engage, si je suis élu, à me conformer au mandement des évêques en tous points, et à voter pour un projet de loi rendant aux catholiques du Manitoba la justice à laquelle ils ont droit en vertu du jugement du Conseil privé, pourvu que ce projet soit approuvé par mon ordinaire.

“ Si M. Laurier arrive au pouvoir et ne règle pas cette ques-

tion
m'

jour
de l

dan
vinc
leur
mel
rend
mess
que,
deva
évêq
nitol
mais
des n
sont

Se Pa
per, n
Comm
comp
du Ca

sur le
parte
de cro
quest
rieuse
sabili
à l'ho
ronne
que ce
de ma
partie
que ne
reusen
mais q
en tou

12

tion dès la première session, conformément au mandement, je m'engage soit à lui retirer mon appui ou à résigner.

" SAINTE-MARIE, 6 juin 1896.

(Signé)

" CHS. FITZPATRICK.

" Pour copie conforme à l'original.

" B. PH. GARNEAU, ptre,

" *Secrétaire de l'Archev. de Québec.*"

(Voir *Débats de la Chambre des Communes*, 1887, p. 139.)

(c) Déclaration de l'honorable M. Geoffrion publiée dans le journal *Le Soir* du jeudi, 11 juin 1896, reproduite dans le *Hansard* de la Chambre des Communes de 1896 (2e session) page 195 :

" Je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque dans le mandement qui a été lu dans toutes les églises de la province. Ce mandement recommande aux catholiques de n'accorder leurs suffrages qu'aux candidats qui prendront l'engagement formel et solennel d'être en faveur d'une loi réparatrice efficace et rendant aux catholiques les droits dont ils ont été lésés. Eh bien, messieurs, je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque, je prends fermement et solennellement cet engagement devant vous aujourd'hui. Je voterai, tel que le demandent les évêques, pour une loi efficace, rendant à mes compatriotes du Manitoba tous les droits reconnus par le jugement du Conseil privé, mais il faudra que tous ces droits leur soient rendus, et non pas des miettes. Les catholiques ne réclament pas la charité, ils ne sont pas des mendiants, ils réclament leurs droits."

11. Après les élections générales, dès la première session du 8e Parlement, le chef de l'opposition, l'honorable Sir Charles Tupper, n'a-t-il pas, le 24 août 1896, de sa place dans la Chambre des Communes, fait la déclaration suivante, telle qu'on la lit dans le compte-rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes du Canada, vol. XLIII, colonne 49 (*Hansard* de 1896) :

" A l'avenir comme dans le passé, le principe fondamental sur lequel s'appuiera le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sera : justice égale pour tous sans distinction de race ou de croyance. Je suis heureux de voir que la tâche de régler cette question, qui est importante, bien qu'elle ne le soit pas aussi sérieusement que je l'ai cru—je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette question ne m'incombe plus, mais incombe à l'honorable monsieur qui est le premier ministre de la Couronne. Tout ce que je puis dire, c'est que j'espère sincèrement que cet honorable monsieur réussira à régler la question scolaire de manière à rendre justice et à donner satisfaction à toutes les parties intéressées. Je puis assurer l'honorable chef de la droite que non seulement je lui souhaite de tout cœur qu'il puisse heureusement et promptement régler cette importante question, mais que tout ce que je pourrai faire pour la même fin sera fait en tout temps avec le plus grand plaisir."

12. Le gouvernement actuel s'est-il prévalu de cette offre du

chef de l'opposition et en a-t-il profité pour régler la question des écoles du Manitoba de manière à rendre justice à la minorité ?

13. Si non, pourquoi ?

14. L'honorable Secrétaire d'Etat a-t-il, le 2 mai 1898, fait au Sénat la déclaration suivante :

" L'honorable M. SCOTT : Le gouvernement actuel a réglé la " question scolaire avec le Manitoba . . . Pour régler cette ques- " tion, il a adopté les mêmes moyens auxquels l'ancienne adminis- " tration avait eu recours. L'ancien cabinet a envoyé des délé- " gués au Manitoba, a tenu une conférence, mais n'a pas réussi à " conclure un arrangement quelconque. Le gouvernement actuel " a tenu une conférence avec les représentants de celui du Mani- " toba et il en est venu à une entente qui a été ratifiée par la lé- " gislature du Manitoba ; et c'en est fini avec cette question quant " à ce qui concerne le public." (*Hansard* du Sénat page 819) ?

15. L'honorable Sir Wilfrid Laurier n'est-il pas rapporté, par *La Patrie* du 28 septembre 1899, avoir prononcé, à Drummondville, le 26 septembre dernier, les paroles suivantes :—

" Vous savez qu'en 1896, une question irritante jetait le trou- " ble dans le pays. C'était une question où la religion et la poli- " tique étaient confondues . . . Nous arrivâmes au pouvoir. Nous " avons promis de régler la question en six mois. Vous êtes té- " moins que cette promesse a été remplie à la lettre. La question " des écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent " à la remettre sur le tapis." (*Hansard* des Communes de 1900, colonne 2732) ?

16. Quelle est la position prise par l'exécutif fédéral vis-à-vis des parties en cause, le gouvernement du Manitoba d'un côté et la minorité catholique du Manitoba de l'autre, dans cette entente annoncée officiellement par l'honorable Secrétaire d'Etat, le 2 mai 1898 ? Est-ce la position d'un juge devant le tribunal de qui la question en litige avait déjà été portée et qui avait rendu une décision connue sous le nom d'ordre remédiateur ?

17. Le gouvernement actuel, en tenant une conférence avec le gouvernement du Manitoba, a-t-il traité simultanément avec l'autre partie en cause, la minorité catholique ?

18. Cette minorité était-elle partie à la dite conférence, et l'arrangement qui a été fait a-t-il été accepté par la minorité catholique ?

19. L'arrangement en question n'a-t-il pas au contraire été répudié et dénoncé—

(a) par le chef de la catholicité ;

(b) par l'épiscopat ;

(c) par la minorité catholique du Manitoba ?

20. Le gouvernement a-t-il jamais pris connaissance des paroles suivantes de Léon XIII, dans sa Lettre Encyclique (*Affari vos*) du 8 décembre 1897, concernant " l'entente ratifiée par la législature du Manitoba " dont parle l'honorable Secrétaire d'Etat : " La " loi que l'on a faite dans le but de réparation est défectueuse, " imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholi- " ques demandent et qu'ils ont—personne n'en doute—le droit de " demander . . . Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été

Vient de paraître

L'Anglomanie

AU CANADA

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA QUESTION DES ÉCOLES
DU MANITOBA

PAR

DOM P. BENOIT

Docteur en philosophie et en théologie, Ancien Directeur du Séminaire,
Supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception
à N. D. de Lourdes, Manitoba.

Brochure de 61 pages, in-octavo. Prix, 25 Cents franco.

Cette brochure est maintenant en vente à nos bureaux,

171-173-175, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

L'auteur y passe en revue, dans un tableau historique succinct basé sur des données puisées aux sources officielles, les diverses phases par lesquelles a passé la grande et

impérissable question des écoles du Manitoba. Il y montre à quelles fraudes, à quelles injustices, à quelles violences, à quelles complicités inavouables il a fallu avoir recours pour consommer cette spoliation.

Puis, tirant de ces événements, qui sont aujourd'hui de l'histoire, la philosophie qui s'en dégage, il y voit la continuation de la lutte que se livrent depuis trois siècles, en Europe comme sur le continent américain, les deux grandes races dont l'influence est prépondérante dans le monde, la race française et la race anglaise.

Viennent ensuite des conjectures sur l'issue possible, sinon probable, de cette rivalité séculaire. On sait que cette partie de l'ouvrage a donné lieu, de la part des anglomanes et de leurs complices les libéraux, à des récriminations que ne peuvent se résoudre à trouver fondées tous ceux qui ont lu ce travail en son entier.

Ce sont des pages fortes, qui offrent à l'esprit une nourriture substantielle comme celle de la vérité, des pages d'une émotion communicative pour ceux qui, malgré le matérialisme abject du siècle, croient encore au droit et à la justice, des pages radieuses d'espérance et de stimulation pour le patriotisme comme pour le sentiment religieux de la masse de nos compatriotes.

Tout lecteur de choses sérieuses tiendra à posséder ce récit fidèle de l'un des drames les plus sombres de notre histoire, et à se bien pénétrer des considérations qui y sont développées, avec une autorité que suffit à établir le nom de l'auteur.

Le tirage étant limité, on fera bien de se hâter pour les commandes.

Nous donnons ci-après une liste de certains ouvrages que nous avons actuellement en magasin, et dont la popularité acquise jusqu'à ce jour est la meilleure recommandation que nous puissions en donner. Nous prions spécialement les messieurs du clergé de prendre connaissance de cette liste, et de donner leur commande au plus tôt, car pour la plupart de ces ouvrages qui nous viennent d'Europe, le nombre est limité et restreint.

Le Crucifix, vol. in 8 broché, par J. Hoppenot, S. J.	\$0.50
Les quatre évangiles suivis des actes des apôtres, un beau vol. in-8, avec de nombreuses illustrations pour chacun des évangiles, broché.....	0.25
Le même volume cartonné, tranche jaspée.....	0.50
“ “ “ “ dorée.....	0.75
Nos raisons de croire, étude historique et critique sur les motifs de crédibilité que présente l'Eglise catholique, par le R. P. Lodiél, magnifique volume, in-40 illustré de nombreuses gravures..	0.75
Conférences de St. Roch, Dieu, vol. grd in-12 broché	0.50
Le prêtre auprès des malades et des mourants, vol. in-12 broché, par le R. P. Paul Stub,.....	0.90
La pensée de la mort, vol. pt. in-12 broché, Berthier	0.15
Le jeune homme comme il faut, vol. in-12 broché Berthier.....	0.25
La jeune fille et la vierge chrétienne, vol. in-12, broché, Berthier.....	0.25
Le livre de tous, vol. in-12 broché, Berthier.....	0.25
L'homme tel qu'il doit être, vol. in-12 broché, Berthier	0.25
Les quatre évangiles, format livre de prières in-18 pleine reliure en toile noire, avec gravures....	0.40
Une belle collection des ouvrages de Pierre l'Ermite	
Le Grand Mufflo, vol. in-8 broché.....	0.75
Lisez-moi ça, vol. in-8 “	0.38
Et ça, vol. in-8 “	0.75
Et de quatre, vol. in-8 “	0.75
Restez chez vous, vol. in-8 “	0.50
Nouveau manuel d'instruction religieuse, par l'abbé Poey.....	0.90

Breviaires ancienne édition, riche reliure seulement.....	\$2.00 le set
Breviaires, nouvelle édition, reliure molle...	9.00 "
Horæ Diurnæ " " " "	1.75 "

OUVRAGES A PRIX RÉDUITS

Général Ambert—Récits militaires, 4 vols.....	\$4.00
Eugène Veuillot—Hommage à Louis Veuillot....	1.88
Mach—Le trésor du prêtre, 2 vols.....	2.25
L'abbé Ménard—Mgr Dupanloup.....	1.00
L'abbé A. F. Rua—Cours de conférences sur la religion, 3 vols.....	2.00
L'abbé Panhéleux—La divinité de Jésus-Christ....	0.50
Léon Aubineau—Les serviteurs de Dieu.....	1.00
L'abbé St Jure—De la connaissance et de l'amour de Dieu, 4 vols.....	2.00
L'abbé Larfeuil—La femme à l'école de Marie....	0.50
Matignon—La famille biblique.....	0.50
Manseau—Les prêtres et les religieux déportés, 2 vols.....	1.00
Alex. Brunet—La famille et ses traditions.....	0.50
P. V.—Casus conscientiae.....	1.00
Ludolphus de Saxonia—Vita Jesu Christi, 4 vols..	4.00
Un curé du diocèse de Liège—Plans d'instructions 2 vols.....	1.00
L'abbé Jouve—Le catéchisme des grands et des petits, 3 vols.....	2.00
L'abbé Shouppe - Connaissance de Jésus-Christ...	0.75
L'abbé Chaumont—L'Education, ses difficultés, son but.....	0.75
A. C. Peltier—Le grand catéchisme de Canisius, 7 vols.....	6.00
L'abbé Luche—Le catéchisme de Rodez, 3 vols...	3.00
L'abbé Chaumont—Œuvres de St. François de Salles, 6 vols.....	4.75
Desjardins—Œuvres de St. Alph. de Liguori, 9 vols.	6.00
Gueranger—Instructions liturgiques, 2 vols.....	4.00
L'abbé Martin—Prônes, suivis d'exemples, 1 vol....	1.25

" suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba." ? (Voir *Hansard des Communes* de 1898, colonne 4639.)

21. Le gouvernement ignore-t-il que l'épiscopat canadien s'est aussi prononcé d'une manière non équivoque sur la valeur de l'arrangement Laurier-Greenway, et a-t-il lu les déclarations suivantes :—

" (a) Un nouveau gouvernement remplaça l'ancien, et nous apprîmes un jour qu'entre lui et le gouvernement du Manitoba une entente était survenue, un compromis avait été arrêté.

" Ce compromis n'était pas la restitution des droits violés, il n'était pas même une amélioration qui pouvait se concilier avec les prescriptions si formelles de l'Église. Comment l'épiscopat aurait-il pu l'approuver ? Il le déclara donc inacceptable et les catholiques du Manitoba continuèrent à soutenir leurs propres écoles au prix des plus grands sacrifices.....

" La convention effectuée entre les autorités fédérales d'Ottawa et le gouvernement provincial de Winnipeg, convention à laquelle on a voulu donner le nom de règlement de la question scolaire, est déclarée (par le Saint-Père) défectueuse, imparfaite, insuffisante, et, par conséquent, ne saurait être acceptée comme une solution équitable de la question.... C'est donc avec raison que cette convention a été répudiée par l'épiscopat et que la minorité manitobaine n'a pas voulu s'y soumettre." (Lettre pastorale de Mgr Bégin en date du 6 janvier 1898. Voir aussi *Hansard des Communes*, 1898, colonne 4641.)

" (b) Les négociations qui ont eu lieu entre les autorités locales de Winnipeg et les autorités fédérales d'Ottawa ont abouti à une entente qui est donnée comme le règlement de la grave question scolaire. D'abord, je proteste contre ce mot "règlement." Dans une question en litige, rien n'est réglé si les deux parties intéressées ne s'entendent point entre elles.

" Quel est le contrat que l'on veut nous imposer ? ...

" Le résumé des huit articles concernant l'instruction religieuse est la proclamation officielle du principe des écoles communes et neutres.... Laissez moi vous dire tout de suite que les écoles communes et neutres ont été condamnées par l'Église.... Aucun catholique ne peut donc approuver ces écoles, à moins qu'il ne veuille se séparer du centre de l'unité." (Sermon de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, le 22 novembre 1896.)

" (c) Comme vous le savez tous aussi bien que moi, malgré tant de promesses emphatiques, la question des écoles du Manitoba n'est point réglée suivant les droits de l'honneur et de la justice. L'entente survenue entre les représentants du gouvernement central d'Ottawa et du gouvernement local du Manitoba n'est qu'un sacrifice sans compensation acceptable des droits et des intérêts de nos coreligionnaires de cette province. Aussi les termes et les conditions de cette entente, qui n'est qu'une lâche et honteuse capitulation accomplie dans l'ombre et le secret, n'ont-ils été révélés au public que lorsque ses auteurs eurent acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race leur aideraient à les imposer à une minorité persécutée et spoliée de-

puis six ans. . . . Qu'il me suffise d'attirer votre attention sur le fait que le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba ne comporte autre chose en définitive que la criminelle sanction de l'établissement, pour les catholiques de cette province, "d'écoles neutres" que la Sainte-Eglise a toujours répudiées et condamnées." (Circulaire de Mgr Blais, évêque de Rimouski).

"(d) Je n'hésite pas un instant comme mes vénérables collègues à le réprouver moi-même absolument (le règlement Laurier-Greenway) et j'ajoute avec Mgr Bégin "qu'aucun évêque ne veut et ne peut approuver le soi-disant règlement de la question scolaire manitobaine, qui ne repose en définitive que sur un abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique." (Circulaire de Mgr Laffèche, évêque des Trois-Rivières, 11 février 1897).

(e) Tous les évêques du Canada, à la réception de l'Encyclique *Affari vos*, ont unanimement répudié et dénoncé l'arrangement Laurier-Greenway dans les termes employés par Mgr Bégin.

22. Le gouvernement ne sait-il pas que dans un mémoire préparé pour le Saint-Siège par l'honorable M. Laurier et signé par lui et portant la date du 23 novembre 1896, il est écrit: (Voir *Hansard* des Communes de 1898, colonne 4671.)

"La population du Manitoba au dernier recensement était de 152,506, dont 20,571 étaient des catholiques disséminés dans quatre-vingt-dix municipalités différentes."

Et le gouvernement ignore-t-il que sur ces 20,571 catholiques de 90 municipalités différentes, 41 catholiques seulement ont fait connaître leur approbation du prétendu règlement Laurier-Greenway dans un document produit devant le parlement, tandis que ses citoyens catholiques de Winnipeg, de Saint-Pierre-Jolys, de Sainte-Anne-des-Chênes, de Saint-Charles, de Lorette, de Sainte-Agathe, etc., etc., ont produit des protestations indignées et passé des résolutions condamnant le prétendu arrangement, copie desquelles ont été déposées sur la table de cette Chambre? (Voir document No 35 de la 2e session du 8e parlement, 60 61 Victoria, 1897).

23. En face de ces condamnations multiples, le gouvernement pense-t-il réellement qu'un arrangement auquel la minorité catholique n'a pas même été partie, mais qui a été conclu sans sa participation nécessaire, hors sa connaissance, et contrairement à ses intérêts, puisse être considéré comme un arrangement mettant fin aux difficultés scolaires manitobaines, comme l'a déclaré le gouvernement par la bouche de l'honorable Secrétaire d'Etat?

24. Le gouvernement actuel, qui n'a regardé ni aux sacrifices pécuniaires ni aux sacrifices plus douloureux de vies humaines quand il s'est agi de faire adopter une politique de coercition en imposant par la force des armes à un peuple du Sud-Africain l'obligation d'accorder à des sujets britanniques des avantages que ceux-ci n'avaient point, ne peut-il maintenant trouver le sens moral, l'énergie et les moyens, et ne peut-il se rendre à l'impérieux devoir d'imposer à ceux qui violent les traités et méprisent la constitution l'obligation de respecter les uns et les autres, en accordant à des sujets britanniques établis au Manitoba l'exercice

de leurs droits religieux, et spécialement aux pères de famille le droit sacré d'élever leurs enfants et de les faire instruire conformément aux dictées de leur conscience ?

25. Le gouvernement veut-il continuer à ignorer les arrêts du Conseil Privé en Angleterre et les obligations de l'ordre réparateur (*Remedial Order*), qui subsistent dans toute leur force et plénitude, ou entend-il les mettre en vigueur, comme la promesse en a été solennellement faite à l'électorat par celui qui est aujourd'hui le premier ministre de ce pays et à qui incombé le devoir de sauvegarder les droits de la minorité et de ne pas prostituer l'honneur et la dignité de la Couronne ?

Voici la traduction de la lettre pastorale adressée par Sa Grandeur Mgr Langevin aux catholiques de Winnipeg, dont nous avons parlé dans notre dernière livraison. La lettre a été écrite en anglais :

LOUIS PHILIPPE ADELARD LANGEVIN, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, archevêque de Saint-Boniface.

A nos chers catholiques de Winnipeg, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Il y a quelques semaines, une délégation des contribuables de votre cité est allée voir en votre nom et avec mon approbation le bureau des Ecoles publiques de Winnipeg, en vue d'améliorer votre position dans les affaires d'écoles. Cette démarche, cependant, a été mal interprétée, par un si grand nombre de personnes, que je me sens obligé, en conscience, de venir justifier cet acte important, si digne d'éloges et en même temps si nécessaire.

Ai-je besoin de déclarer, tout d'abord, que la politique n'a rien à faire avec cette démarche nécessitée par le pitoyable état de choses actuel, et à laquelle les parents chrétiens, désireux du bien-être temporel et éternel de leurs enfants, ne pouvaient faire autrement que de recourir avec empressement ? Tant pis pour les politiciens qui prendront sur eux de mal interpréter vos actions et de suspecter même vos intentions. N'est-ce pas le sort des meilleures actions de ce monde d'être mal comprises ?

" Notre politique, a dit l'un de vos représentants, est d'essayer de ravoir nos droits d'écoles, en faisant un appel à tous les hommes de bonne volonté de ce pays."

Je ne m'occuperai pas de l'injuste et ridicule supposition que vous étiez fatigués de la lutte sur la question des écoles et que vous étiez enfin décidés à capituler sans condition, comme des soldats découragés qui rendent leur drapeau. La malhonnêteté et l'ignorance peuvent seules avoir trouvé une accusation aussi révoltante contre des catholiques qui ont, plus que tous les autres

de l'archidiocèse, soutenu le poids de la bataille pendant dix longues années, sans un moment de repos et sans jamais fléchir.

Mes très chers frères, je suis heureux aujourd'hui de trouver l'occasion de dire, publiquement, que votre courage, votre persévérance et votre générosité ont été tels que si chaque catholique du pays avait suivi votre exemple et avait fait de la question des écoles la première de toutes, la seule question du jour pour nous catholiques, elle aurait bientôt été réglée.

Mais quelle est la signification de cette conférence avec le Bureau des Ecoles publiques de Winnipeg, nous demanderont nos amis ? La voici :

A.—Pendant dix ans, vous êtes restés sous le joug des lois injustes qui, non seulement vous ont enlevé vos droits d'école, droits qui vous étaient assurés par la constitution du pays, pacte solennel et sacré de la Fédération, mais vous ont aussi imposé de lourdes taxes pour le soutien d'écoles publiques, qui, en principe, sont des écoles neutres et auxquelles votre conscience vous défend d'envoyer vos enfants.

B.—Les RR. Sœurs de Jésus-Marie, qui instruisent les enfants avec tant de dévouement et avec un succès qui leur amène des élèves de l'étranger, n'ont reçu aucun salaire depuis deux ans.

C.—Deux de nos maisons d'écoles menacent ruine et les autres ne sont pas assez spacieuses pour recevoir les enfants qui arrivent en foule de toutes les parties de la ville.

D.—Plus que cela, nous sommes même obligés de payer des taxes scolaires sur nos propriétés affectées aux écoles.

Il n'y a aucun doute que, pendant dix ans, le gouvernement du Manitoba et la ville de Winnipeg ont fait de l'argent avec notre pauvrety, puisqu'ils ont épargné l'allocation à laquelle nos écoles avaient droit, car elles ont travaillé avec succès et efficacité à l'éducation de centaines d'enfants, pendant ce laps de temps.

Qui s'étonnera alors, mes très chers frères, si vous avez désiré vous mettre en rapport avec le Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg, en vue d'améliorer votre position, sans abandonner en même temps les principes sacrés qui vous sont si chers ?

Qu'avez-vous demandé ? Vous avez demandé d'être placés dans cette province sur le même pied que vos frères catholiques dans les autres centres catholiques de cette province, et ce sans modifier aucunement la position des parents et des enfants non-catholiques. Mais quelle est la position des catholiques dans ces provinces ? C'est un *modus vivendi*, qui a certainement amélioré la condition des catholiques depuis 1897, sans cependant régler la question des écoles, et qui doit être attribué à trois causes.

La première, et principale cause, sans laquelle rien n'aurait été fait, est la décision du Souverain Pontife, Sa Sainteté Léon XIII, qui permet aux catholiques de ce pays de se soumettre, (sans cependant renoncer à leurs droits d'écoles), à certaines restrictions imposées par les lois scolaires injustes de 1890 et par leurs amendements subséquents. La seconde raison de ce "*modus vivendi*" est le fait suivant, bien connu : la totalité ou la majorité des syndics est catholique, dans les provinces où il est en usage, et cela rend mille fois plus facile l'application large de la loi.

La troisième raison ou cause de "modus vivendi" se trouve dans le fait que les autorités fédérales et provinciales, bien que toujours soucieuses de maintenir l'injuste principe de la loi, même avec les amendements qu'on a essayé d'y faire, en 1897, ont cependant, en diverses occasions, manifesté leur désir de venir à notre secours. De fait, elles nous ont accordé quelques avantages, qui, joints à la mise en exécution, trop rigoureuse encore, de la loi, constituent un "modus vivendi", qu'on pourrait appeler plus exactement un "modus non moriendi".

Cette explication donnée, il est facile de comprendre pourquoi vous avez, il y a quelques semaines, envoyé une députation au "Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg". Vous avez tout simplement voulu obtenir un "modus vivendi".

Forts de votre résolution de vous en remettre à la volonté de notre Pontife Suprême, comme vous l'avez prouvé en vous soumettant "sans protêt" à des restrictions imposées à votre liberté, animés aussi du sentiment de justice égale pour tous qui semble prévaloir en ce moment dans le pays, vous avez espéré une solution favorable. Mais, hélas ! votre espoir a été déçu.

Vos représentants ont rempli leur délicate mission avec tact, prudence et zèle. Leur conduite mérite tous les éloges, mais, s'ils ont été traités avec courtoisie, ils n'en ont pas moins été accueillis avec des objections auxquelles personne de nous ne s'attendait, vu qu'elles s'attaquent à nos sentiments catholiques mêmes, et qu'elles peuvent être regardées comme mesquines dans la bouche d'hommes publics qui savent jusqu'à quel point nous contribuons au soutien de leurs écoles.

Le résultat final, comme vous le savez, fut le rejet de vos propositions, pourtant justes et modérées.

Ce refus a pris une forme pratique dans l'application rigoureuse d'une loi ou d'un amendement à la loi, qui aurait peut-être ouvert à une majorité mieux disposée, à une majorité plus soucieuse des intérêts de la justice et de la paix, la voie à un traitement favorable à vos vues.

Résumant toute la situation, je dois dire, mes très chers frères, que notre position, comparée à celle de vos concitoyens de croyance différente, ou même à celle des catholiques du reste du diocèse, forme un contraste frappant, qui est de nature à attirer la sympathie de tous les amis de la justice ; et ce contraste prouve aussi combien sont injustes ceux qui vous font des reproches, parce que vous avez tenté une démarche aussi sage et aussi louable, une démarche que vous dictait votre conscience de chrétiens et d'hommes lettrés.

Votre démarche prouve encore combien est fausse l'assertion que notre question scolaire est réglée au Manitoba.

Comme représentant de la minorité catholique, j'enregistre ma solennelle protestation contre une aussi fausse assertion.

Ayez bon courage, mes très chers frères, le Dieu Tout Puissant ne peut que bénir un peuple aussi noble, aussi modéré et aussi sincère dans la réclamation de ses droits. Continuez à contribuer généreusement, selon vos moyens, au soutien de vos écoles, en portant avec patience le fardeau qu'on vous im-

pose pour le soutien des écoles publiques. Qui sait si un jour vos concitoyens ne rougiront pas de voir leurs propres enfants instruits aux dépens de votre pauvreté ?

Aimez vos écoles, encouragez-les de préférence à toutes les autres. Un soldat ne doit pas désertir son drapeau, quand même l'attaque vient de tous les côtés.

Envoyez fidèlement vos enfants à l'école ; espérons que, dans un avenir prochain, la justice aura son triomphe. Nous combattons et souffrons pour la justice ; nos ancêtres ont encore plus souffert que nous. Je pourrais, avec St Paul aux Hébreux, vous citer l'exemple du Christ : Heb. XII 4. " Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang."

" Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? "

" Les hommes et les institutions passeront, mais la vérité du Seigneur restera pour toujours." ps. 116.

Remplissez consciencieusement votre devoir, et nous trouverons les moyens de soutenir nos chères écoles catholiques de Winnipeg, qui sont plus prospères, plus efficaces et plus fréquentées que jamais. Nous allons bientôt commencer une croisade de prières pour que nous obtenions la victoire finale.

Puisse la bénédiction du ciel, promise au peuple fidèle, descendre sur vous et sur vos enfants, comme une céleste rosée, et que cette bénédiction soit pour vous le prélude et le gage de joies éternelles.

Permettez-moi, très chers frères, de terminer en citant les paroles de saint Paul aux Corinthiens, II Ep. ch. XIII, V. 13 :

" La grâce de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, et la charité de Dieu, et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous" Amen.

Donné à mon palais archépiscopal de Saint-Boniface, le 2^{me} jour de juin 1900, la veille de la Pentecôte.

† ADELARD,

Arch. de Saint-Boniface.

Dix-huit religieuses de la communauté du Verbe Incarné sont parties aujourd'hui même, de la gare Windsor à Montréal ; elles se rendent au Texas, où elles doivent ouvrir des missions conformes au but de leur institution, qui se rapproche beaucoup de celui des Révérendes Sœurs de la Providence de Montréal. Un grand nombre de parents et d'amis étaient à la gare pour saluer une dernière fois ces bonnes et dévouées religieuses.

On mande de Winnipeg que le premier ministre Macdonald a reçu, le 6 courant, une délégation du Bureau des Ecoles catholique de la ville. Les délégués ont demandé quelques légers amendements à la loi scolaire, spécialement en ce qui concerne la clau-

se 7 relative aux conditions d'après lesquelles les enfants peuvent fréquenter les écoles publiques. M. Macdonald a promis de prendre la chose en considération. Il s'agit de la clause qui a fait échouer les négociations relatives à la remise des écoles catholiques de la ville au bureau des écoles publiques.

Bien que ceux qui ont suivi le mouvement de la population, dans la province d'Ontario, aient quelque idée du progrès de l'Eglise catholique dans cette province, ils ne connaissent certainement pas, en général, les proportions du développement extraordinaire de notre sainte religion de ce côté.

Il y a cinquante ans, on ne comptait que trois diocèses dans Ontario ; aujourd'hui, ils sont au nombre de huit, dont trois ont siège métropolitain. Il y a cinquante ans, pas plus de 60 prêtres n'exerçaient le ministère dans la province voisine. Ils répondaient aux besoins spirituels d'environ 130,000 catholiques, répandus de tous côtés. Aujourd'hui, Ontario possède 450 prêtres, qui ont charge de 400,000 âmes.

Le progrès matériel et l'excellence de l'organisation hiérarchique de l'Eglise correspondent d'ailleurs à l'augmentation de la force active du catholicisme dans Ontario.

AUX ETATS-UNIS

Le président des Etats-Unis est allé, vendredi dernier, accompagné par le secrétaire Long, rendre visite à l'Université catholique de Washington, où il a été reçu par le recteur, Mgr Conaty, et présenté aux professeurs et aux élèves. Il s'est déclaré charmé de la réception qu'on lui a faite.

La neuvième convention annuelle des sociétés catholiques allemandes aux Etats-Unis a été ouverte à Détroit, Mich., lundi dernier. Il y avait 125 délégués venus de tous les coins du pays. On y a critiqué l'attitude du gouvernement à l'égard des catholiques dans les nouvelles possessions américaines. Le P. Zielenbach, de Philadelphie, provincial des Pères du St-Esprit, a dit : " Les laïques doivent se rappeler qu'ils ont un devoir apostolique à remplir. Ils doivent élever la voix et protester contre l'oppression des catholiques dans nos colonies et contre les actes honteux commis au détriment de nos coreligionnaires."

Le P. Gruenewald, de Détroit, a ajouté : "Nous signalons des faits et nous protestons contre ces faits. Si le bonnet va à l'administration, ce n'est pas notre faute. Nous verrons à ce que chaque représentant au Congrès reçoive nos résolutions, rédigées dans l'esprit des sentiments que nous venons d'exprimer, et à ce que ces résolutions pénètrent dans tous les foyers catholiques du pays."

Comme on le voit, c'est une croisade qui commence.

Le second congrès de la Ligue Eucharistique des Prêtres aux Etats-Unis aura lieu, l'année prochaine, à St Louis, Mo.

Il est question d'organiser des cours de journalisme dans les collèges catholiques des Etats-Unis. Il sera intéressant de voir ce que produira cette innovation, dans un pays où il n'y a pas actuellement un seul journal catholique quotidien de langue anglaise.

Le *Providence Visitor* demande même qu'on en établisse dans les séminaires. C'est peut-être aller un peu vite en besogne.

AUTRES PAYS

ALLEMAGNE.—On annonce du Levant que, d'accord avec la chancellerie de Berlin, les catholiques allemands travaillent avec persévérance à étendre leur influence en Palestine. De Caïffa à Tibériade, ils entendent créer une terre germanique. Dix écoles seront fondées, ainsi qu'une école normale supérieure. Bientôt on organisera un pèlerinage monstre à Jérusalem, pour prendre de plus en plus possession de l'imagination des orientaux.

Guillaume II a fait communiquer à Rome les plans approuvés par lui de l'Eglise catholique qui va s'élever sur le terrain concédé sur le plateau de Sion.

L'empereur a voulu que cette église soit dédiée à la Vierge. Le style général est celui des édifices allemands au moyen-âge. L'idée est de l'empereur. Il a discuté, avec vivacité, les plans de l'architecte M. Renard, qui lui a été présenté par le conseiller Janssen. Il a voulu aussi qu'en Terre Sainte, les saints allemands, l'impératrice Mathilde et l'empereur Henri aient là leur chapelle particulière.

“ Je veux même que du haut de la tour, les pèlerins allemands qui auront près du Chapitre leur lieu de réunion, puissent jouir du magnifique panorama que j'ai admiré des montagnes de la Judée à la mer Morte.”

Guillaume II a obtenu de Rome que l'administration de cette Eglise soit réservée aux Bénédictins de la Congrégation de Beuron.

— On annonce qu'Aix-la-Chapelle va être détachée de l'archidiocèse de Cologne et qu'un nouveau diocèse est à la veille d'être créé en Allemagne. On dit que l'empereur Guillaume s'intéresse personnellement à ce projet et qu'il souhaite beaucoup voir la ville de Charlemagne, le grand empereur chrétien et le fondateur du Saint Empire, devenir siège épiscopal.

— Par les soins de l'impératrice Augusta, des Sœurs Françaises reçurent charge, pendant un temps, des hôpitaux militaires à Berlin. Il y a quelques semaines, des pasteurs protestants voulurent supplanter les Sœurs pour leur substituer des diaconesses de leur croyance, mais le ministre de la guerre répondit qu'il croyait que les hôpitaux souffriraient de la perte des Sœurs catholiques et que, conséquemment, le changement demandé ne pourrait être opéré.

Si le monde officiel français était encore susceptible de rougir, par quelle honte ne serait-il pas envahi en faisant un rapprochement entre cette politique, mise en vigueur dans un pays protestant, et la politique appliquée par les sectaires dans un pays profondément catholique comme la France !

BELGIQUE.—Les élections générales ont pu diminuer la majorité parlementaire acquise aux catholiques, elles ne l'ont pas effacée. Voici, en effet, les chiffres définitifs : 85 Catholiques ; 1 Démocrate chrétien dissident ; 33 Libéraux et radicaux ; 33 Socialistes.

La majorité des catholiques reste donc de 18 voix. Espérons que cette majorité, instruite par l'expérience, sera assez homogène pour détruire le système de représentation proportionnelle, qui donne aux libéraux plus de 30 voix dans la chambre, après qu'ils ont été sérieusement battus dans le pays, et par les catholiques, et par les socialistes.

Voici comment un correspondant nous apprécie le résultat général de ces élections :

L'issue heureuse de nos élections législatives dissipe les espérances des optimistes et dissipe les anxiétés avec lesquelles

nous avons vécu depuis plusieurs mois. Le corps électoral catholique a été plus sage que le nouveau régime électoral de la représentation proportionnelle, intronisé dans notre législation politique.

Les constatations les plus importantes à tirer de la journée du 27 mai sont les suivantes :

- Maintien du ministère catholique et de la majorité ;
- Progrès considérables du socialisme ;
- Affaiblissement continu du parti libéral ;
- Ecrasement du turbulent parti de la démocratie chrétienne.

La représentation proportionnelle fit naître des ambitions injustifiables et amena des déchirements dans le parti catholique. Les admirateurs de la proportionnelle s'effrayaient eux-mêmes de cette éclosion de vanités intrigantes qui n'hésitaient pas, pour écarter les plus méritants de nos députés et sénateurs, à pratiquer "l'ôte-toi de là que je m'y mette." La division dans maints arrondissements produisit des listes dissidentes. Il faut rendre justice au bon sens des électeurs catholiques : il rejeta les auteurs des discordes. Les plus optimistes comptaient sur une majorité d'une huitaine de voix à la Chambre : elle sera de plus de douze, suffisante pour gouverner longtemps si l'unité du parti se refait et se maintient sous le danger. Quant au Sénat, la majorité catholique y sera plus considérable, d'autant que les conseils provinciaux, dont six sur neuf sont conservateurs, vont élire leurs délégués à la première Chambre.

Félicitons-nous donc des résultats obtenus dimanche, et remercions la Providence qui nous a sauvés de l'oppression libérale socialiste. Il n'y avait pas à en douter, excités par ce triste exemple de notre gouvernement, nos libéraux et nos socialistes, s'ils avaient été en majorité, se seraient rencontrés dans une coalition anticléricale, dont la guerre religieuse aurait payé les frais.

Qui pourrait dire à quelle influence la Belgique catholique doit la perpétuité de son gouvernement ? Peut être à un couvent de carmélites ou de pauvres clarisses dont les expiations volontaires et les prières ardentes seront montées jusqu'au trône du Tout-Puissant. En Belgique, les catholiques prient et font prier pendant toutes les luttes électorales, car ils savent que le surnaturel conduit le naturel et gouverne l'humanité ! La prière est notre grande force.

Les progrès du socialisme sont le côté sombre de l'horizon, le revers du succès actuel. Dans les provinces industrielles, ils sont généraux, mais nulle part aussi effrayants que dans la province de Liège. En deux ans, les socialistes ont gagné près de dix mille voix dans l'arrondissement de Liège, plusieurs milliers dans ceux de Huy, de Verviers et de Warene. Toute la province est sous l'empire du fléau. De ce triste phénomène il y a naturellement plusieurs causes, mais la principale vous a été souvent signalée par votre correspondant. L'existence d'abord et les manœuvres inqualifiables de la démocratie chrétienne de l'école dite de Liège et de M. le chanoine Pottier ont précipité dans le socialisme des légions d'ouvriers jadis bons, honnêtes, religieux. Cette démocratie leur est apparue, comme ils disent, semblable au socialisme

avec un peu d'eau bénite en plus. Le phénomène est plus particulièrement sensible dans le centre industriel si important de Seraing, où une jeune congrégation religieuse, appelée "les aumôniers du travail," propage la démocratie la plus avancée, rédige un journal, combat les catholiques proprement dits, tient des meetings et prétend conduire les catholiques dans les voies politiques, au moyen de la division. A l'encontre de ce qui se passe dans les autres cantons, où le socialisme se développe au détriment du libéralisme, à Seraing il gagne d'année en année sur le terrain catholique.

Il me faudra revenir avec documents à l'appui sur tout ceci, aujourd'hui je me borne à donner l'esquisse des dernières luttes.

Quant au libéralisme, grâce à la proportionnelle, il aura une trentaine de voix à la Chambre des députés, un peu plus au Sénat. Ce parti pourrait jouer un rôle important et bienfaisant si, oubliant ses vieilles rancunes, si, arrachant pour les brûler ses antiques préjugés, il cessait de combattre la religion et défendait l'ordre social si menacé. Il y a bien dans cette trentaine d'élus quelques hommes disposés à le faire ; la majorité, issue des loges maçonniques, tiendra à se rapprocher du socialisme. Vous ne pouvez croire combien la crainte des jésuites agite de libéraux.

Les chiffres des voix obtenues par les listes libérales attestent que, dans tout le pays, le libéralisme est répudié. C'est une erreur bourgeoise que le suffrage universel ne comprend pas, ne partage pas. Le socialisme a le même point de départ que le libéralisme : l'expulsion de Dieu de la société, mais ses chimères et son but final sont autres. Le socialisme tire contre la propriété, contre la famille, contre tout l'ordre social, les conséquences de cette abomination : l'athéisme social. Le libéralisme disparaîtra comme disparaissent les erreurs de transition.

Les démocrates chrétiens ont lutté seuls dans beaucoup d'arrondissements. Je cite les principaux : Bruxelles, Anvers, Gand, Alost, Verviers, Termonde, Saint-Nicolas, Bruges, Alost, Nasselt, etc., etc. Partout ils ont obtenu de ridicules minorités. En réalité, c'est une espèce d'état "minor", composé d'ambitieux, d'illusionnés ou de déséquilibrés, malheureusement de jeunes prêtres. Ils sont écrasés. Voilà jugée, par l'expérience et la brutalité des chiffres électoraux, cette tentative néo-socialiste qui prétendait diriger les masses vers l'Eglise, en empruntant au socialisme la plupart des points de son programme et ses tactiques !

AUSTRALIE.—D'après l'Annuaire catholique australien, la population catholique de la colonie de la Nouvelle-Zélande est de plus de 92,000 et le nombre des prêtres est de 145. Il y a dans la colonie 213 églises et chapelles catholiques et 141 écoles, fréquentées par 11.600 élèves.

CHINE.—La situation est plus alarmante que jamais en Chine. Les massacres de chrétiens continuent dans l'intérieur, dans

les régions infestées par les Boxers, une société secrète qui compte des millions de membres, et, ce qu'il y a de plus grave, l'audace de ces sectaires se porte à des excès et à des violences dans les environs mêmes de Pékin et autres centres où se trouvent en ce moment les troupes internationales débarquées des navires de guerre.

Les communications avec Takou sont interceptées et celles avec Pékin sont menacées. Il est difficile de se faire une idée juste de ce qui se passe, mais les dépêches officielles des ambassadeurs à leurs gouvernements ne laissant aucun doute sur la crise agitée par laquelle passe l'empire céleste.

Que feront les puissances ? Agiront-elles ? Il est permis de supposer qu'elle perdront de vue le but immédiat de leur intervention, si les jalousies et les défiances se mettent entre elles. Pour le moment, elles paraissent disposées à recourir aux moyens extrêmes si les moyens de pression qu'elles mettent en jeu ne suffisent pas. Espérons que, d'ici à quelques jours, la situation s'éclaircira.

Une sérieuse complication, c'est que les sectaires ont la sympathie plus ou moins avouée de l'impératrice douairière et de son entourage, et qu'il n'y a pas à compter sur les troupes impériales, qui se joignent aux agitateurs. Réussira-t-on à faire revenir cette habile et astucieuse intrigante à de meilleurs sentiments, ou faudra-t-il lui forcer la main ?

En attendant, les projets se croisent, dénotant plus d'irrésolution que de fermeté. Il est évident que tout ce monde a été pris par surprise et que, sauf peut-être la Russie, les puissances ne savent comment s'orienter dans ce conflit imprévu. Pourvu que toute cette dépense de diplomatie n'aboutisse pas à des résultats aussi déplorables que ceux qui ont marqué le conflit arménien ! Il n'y a plus guère de droit ni de protection pour les faibles dans le droit international d'aujourd'hui, il n'y a que des intérêts, et les intérêts vont sûrement et lentement. Ils n'avancent qu'à petits pas, surtout quand le terrain est dangereux.

Attendons-nous à des tâtonnements.

11 juin 1900.